

FORMATION DU PERSONNEL INTERVENANT EN ZONE ATEX - NIVEAU 1

0ATEXV1

Arrêté du 08 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposé à une atmosphère explosive Article 5 : « l'employeur prévoit, à l'intention des personnes qui travaillent dans des emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter, une formation suffisante et appropriée en matière de protection contre les explosions ».

Objectifs

- Comprendre le mécanisme de l'explosion
- Connaître les procédures d'accès en zone ATEX et consignes à respecter
- Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à l'environnement ATEX

Public Visé

Ensemble des personnes (personnel de maintenance mécanique, électrique,...) susceptibles d'intervenir pour exécuter des opérations dans des zones où des atmosphères explosives peuvent se présenter.

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

Phase 1 : Généralités sur les atmosphères explosives

- Le mécanisme de la combustion et de l'explosion
- Les grandeurs physiques (LIE, LSE, PE, EMI ...)
- Qu'est-ce qu'une ATEX ?
- Quand peut-on être en présence d'une ATEX ?
- Comment une ATEX peut exploser ?
- Les substances inflammables et les classifications, les critères d'évaluation
- La signalisation, les EPI spécifiques contre les risques d'inflammation et de projection

Phase 2 : La réglementation applicable et les obligations de l'employeur

- Que dit la Directive européenne 1999/92/CE, dite Directive Utilisateurs
- Qu'impose la Directive européenne 94/9/CE, dite Directive Constructeurs
- Les transpositions dans le droit français

Phase 3 : Principes de base du zonage (gaz et poussières)

- Définitions de la classe et de l'étendue des zones ATEX gaz/vapeur
- Définitions de la classe et de l'étendue des ATEX poussière

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : 0ATEXV1-20240319

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupeffc.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré pour la
n°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitane.
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

Phase 4 : « Les bonnes pratiques » en ATEX

- Les méthodes d'évaluation des risques d'explosion
- Les mesures techniques de protection contre les explosions
- Prévenir les atmosphères explosives dangereuses
- Éviter les sources d'inflammation
- Atténuer les effets des explosions (mesures d'atténuation)
- Exigences en matière d'équipement de travail
- La ventilation
- Mesures organisationnelles de protection contre les explosions
- Consignes
- Qualification et formation des travailleurs
- Procédures de travaux et maintenance
- Inspection et contrôle
- Signalisation des emplacements à risque
- Obligations de coordination

Phase 5 : Le document relatif à la protection contre les explosions

- Exigences de la directive 1999/92/CE
- Mise en oeuvre et structure type d'un document relatif à la protection contre les explosions...

Objectifs pédagogiques

Actualiser et développer ses connaissances sur le travail en atmosphère explosive et répondre aux obligations réglementaires en matière d'intervention et de travaux

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques et pratiques, vidéo de présentation, supports informatiques, support numérique ou livret papier 5€/personne.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Attestation de fin de formation.